

Lot 03 - Résine, faïences, peinture, nettoyage DCE ind A



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RELOGEMENT DE L'ONAF DE BORDEAUX DANS LES LOCAUX DE L'URSSAF

ONAF Bordeaux
Immeuble BOUTAUT, 1 rue Prévost, 33520 Bruges

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de l'économie, des finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique

Interlocuteur :

Cheffe de Projet Isabel GONZALEZ

E: isabel.gonzalez@finances.gouv.fr

Cheffe de projet adjointe :

Hélène AUBINEAU

E: helene.aubineau@finances.gouv.fr

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE
39, av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris FRANCE

Paris

Lyon

Montpellier

Bordeaux

Nancy

Lille

1

SOMMAIRE

1	SOMMAIRE	2
2	PRESCRIPTION PARTICULIERE	3
2.1	CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET	3
2.1.1	NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT	3
2.1.2	NORME INCENDIE.....	3
2.1.3	HYGIENE ET SECURITE	4
2.1.4	Documents de référence contractuels.....	4
2.2	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE PEINTURE	5
2.2.1	Nature des produits.....	5
2.2.2	Teintes	5
2.2.3	Marques	5
2.2.4	Préparation du support	5
2.3	FINITIONS ET RECEPTION DES SUPPORTS.....	5
2.4	ÉLÉMENTS MODÈLES.....	5
2.5	CLASSEMENT DES QUALITES D'ASPECT DES PEINTURES.....	5
2.5.1	Ragréage surfacique avant pose pour mise à niveau	6
2.5.2	Prévoir l'ensemble des sujétions nécessaires à un bon niveau de qualité de finitions	6
2.6	PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	6
2.6.1.1	Les études de conception complètes, avec notamment :.....	6
2.6.1.2	Le respect des normes constructives françaises et notamment :.....	6
3	'OUVRAGE PEINTURE & REVETEMENTS MURAUX	7
3.1	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE PEINTURE	7
3.1.1	Nature des produits.....	7
3.1.2	Teintes et aspects	7
3.1.3	Marques	7
3.1.4	Préparation du support	7
3.1.5	Classement des qualités d'aspect des peintures	7
3.1.6	Finitions et réception des supports	8
3.1.7	Bon à tirer.....	8
3.1.8	ÉLÉMENTS MODÈLES.....	8
3.1.9	Peinture	8
3.1.9.1	Préparation et peinture supports neufs.....	8
3.1.9.2	Peinture supports existants.....	9
3.1.9.3	Peinture des plinthes.....	9
3.1.9.4	La mise en peinture des huisseries bois,	9
3.1.9.5	Film opalescent.....	9
3.1.9.6	Résine epoxy armée des parois et agencement des cellules de garde à vue	10
3.1.9.7	Signalétique sur plaque aluminium Dibond	10
3.1.9.8	Vitrophanie	11
3.2	FOURNITURE ET POSE FAIENCE	11
3.2.1	Faïences, compris étanchéité support.....	11
3.3	SOLS	12
3.3.1	Dépose sol souple existant + ragréage.....	12
3.4	OUVRAGE NETTOYAGE DE FINITION (TOUT SUPPORTS, COMPRIS FACE INTERIEURE DES MENUISERIES EXTERIEURES).....	12
3.4.1	Nettoyage général de mise en service (nettoyage de finition)	12

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET

2.1.1 NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT

- Les travaux et aménagements prévus dans le cadre du présent projet sont soumis aux dispositions du **Code du travail** relatives à la conception, à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation des **Établissements Recevant des Travailleurs (ERT)**.
L'ensemble des prescriptions visent à assurer la **sécurité**, la **santé**, et le **confort des travailleurs** au sein des locaux.
- Les dispositions applicables sont notamment les suivantes :
- **Articles R.4216-1 à R.4216-30** du **Code du travail**, relatifs aux règles de construction, d'aménagement et d'entretien des lieux de travail.
- **Articles R.4222-1 à R.4222-26** : ventilation et assainissement des locaux.
- **Articles R.4223-1 à R.4223-15** : éclairage naturel et artificiel des lieux de travail.
- **Articles R.4224-1 à R.4224-31** : issues, dégagements et accès de secours.
- **Articles R.4225-1 à R.4225-4** : installations électriques et protections associées.
- **Articles R.4226-1 à R.4226-19** : sécurité incendie, moyens d'évacuation et d'alerte.
- **Articles R.4227-1 à R.4227-41** : prévention des incendies et explosion.
- **Articles R.4228-1 à R.4228-29** : hygiène, commodités, vestiaires et locaux de restauration.
- Sont également applicables :
- L'**Arrêté du 19 juillet 2011** fixant les **règles techniques de sécurité et d'accessibilité applicables aux ERT** ne recevant pas de public.
- Les **prescriptions relatives à l'accessibilité des travailleurs handicapés** issues de l'article R.4216-2 du **Code du travail**, garantissant notamment :
 - une largeur de passage utile minimale de 0,83 m pour les portes,
 - des circulations horizontales et verticales adaptées,
 - la conformité des sanitaires, zones de repos et espaces de travail.
- Les dispositions de ces textes s'appliquent à l'ensemble des ouvrages, qu'ils soient neufs, modifiés ou réhabilités, et concernent aussi bien les aménagements architecturaux, les installations techniques que les équipements de sécurité.

Le décret n° 92-332 du 31 mars 1992 relatif à la sécurité et à la santé concernant notamment :

- La température des locaux,
- Les installations sanitaires et de restauration,
- Les règles de sécurité,
- La prévention des incendies et l'évacuation,
- Le dossier de maintenance des lieux de travail.

Les principes généraux de prévention notamment :

- Les obligations de l'employeur - Article L.4121-2 du code du travail,
- La réparation des dégagements - Article R.235-1, R.235-4-3, R.232-12-2, R.232-12-4 du code du travail,
- Les mesures spécifiques des locaux où sont stockées ou manipulées des matières inflammables – Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002,
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie fixée par les articles R.232-12-17 à R.232-12-22.

2.1.2 NORME INCENDIE

Le bâtiment respectera toutes les normes incendie suivant :

- Le classement et l'usage du bâtiment,
- L'implantation vis-à-vis des tiers,
- Le classement au feu des matériaux,
- La stabilité au feu des structures,

- Les moyens d'alarme réglementaires et agréés,
- Les moyens de lutte contre l'incendie (plan, extincteurs, ...)

2.1.3 HYGIENE ET SECURITE

Le bâtiment respectera toutes les dispositions particulières relatives à l'hygiène et la sécurité :

- Le code de l'Environnement I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), Livre V, Titre IV.

La conception des bâtiments suivra les recommandations suivantes :

- « Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité », publié en 2006 par l'INRS - Institut National de Recherche et de Sécurité.

2.1.4 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

Les "Documents de référence contractuels" applicables aux travaux du présent marché sont notamment les suivants, sans que cette énumération ne soit exhaustive. Les ouvrages faisant l'objet du présent marché devront répondre à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques et des documents réglementaires qui leur sont applicables, dont notamment tous les documents suivants, sans que cette énumération ne soit exhaustive :

- Le Code civil ;
- Le Code de la construction et de l'habitation (CCH) ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code des communes ;
- Le Code de la santé publique ;
- Le Code de l'environnement ;
- Le Code de l'urbanisme (CU) ;
- Le Code rural ;
- Le Code du Travail ;
- Tous les autres codes applicables ;
- Avis techniques (CSTB)
- L'ensemble des DTU en vigueur avec leurs cahiers des charges et annexes relatifs aux règles de calculs (CCT, RC et CCS)
- Les Normes Françaises édictées par l'AFNOR
- Les Normes Européennes DIN
- Les prescriptions des fabricants
- Les règles professionnelles
- Les lois décrets et règlements
- Les règles de l'art
- Le décret du 19 août 1977 sur les règlements portant sur l'Hygiène et la Sécurité du chantier (J.O. du 3 septembre 1977) et ses éventuels additifs ultérieurs
- Le décret du 14 novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs
- Le règlement sanitaire du Département où se situe le chantier
- Les réglementations thermiques
- La réglementation incendie
- Les règles de calcul selon les Eurocodes
- Recommandations des fournisseurs.
- REEF dernière édition
- Cahiers des Prescriptions Techniques du CSTB
- Cahiers techniques du CTB
- Prescriptions et labels du CTB
- Normes éditées par l'AFNOR
- Avis techniques des matériaux et procédés de mise en oeuvre
- Recommandations professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des joints (S.N.J.F.)
- Règles TECMAVER de l'office technique des matériaux verriers concernant la mise en œuvre des matériaux verriers
- Les normes internationales ISO et recommandations relatives aux différents essais

- Fiches techniques des fabricants
- Règles CB 71 relatives aux constructions en charpente bois
- Règles administratives et techniques émanant de Ministères
- DTU 52.1 : Revêtements de sols scellés
- Cahier des Charges D.T.U.N° 26.2, 52.1, 53 et 55.
- NF P 15.101 à 15.462 Liants hydrauliques
- NF P 18.302 Granulats lourds pour béton de construction
- NF P 18.303 Granulométrie des agrégats.
- Règles thermiques RT 2012 et mises à jour concernant les études thermiques correspondantes.
- Règlement acoustique arrêté du 30 Juin 1999.
- Circulaire du 28/01/2000 complétant la NRA
- Classement UPEC édité par l'Union Nationale des revêtements de sols et tapis.

2.2 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE PEINTURE

2.2.1 NATURE DES PRODUITS

Les produits appliqués successivement sur le support doivent:

- être compatibles avec le support lui-même,
- être compatibles entre eux,
- former un ensemble cohérent de couches adhérentes entre elles et au support.

L'entreprise devra par ailleurs tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des produits appliqués.

2.2.2 TEINTES

L'entreprise se soumettra strictement aux teintes choisies par la MOE et la MO

2.2.3 MARQUES

L'entreprise devra faire agréer par le maître d'ouvrage avant tout début d'exécution les produits qu'elle entend utiliser. Conformément au contrat.

2.2.4 PREPARATION DU SUBJECTILE

L'entreprise aura à sa charge :

- les travaux préparatoires (égrenage, ponçage, enduisage, etc...)

2.3 FINITIONS ET RECEPTION DES SUPPORTS

Calepinage et teintes au choix du client dans la gamme du fabricant.

Il sera vérifié en plus de la planéité :

- La quantité des surfaces,

2.4 ÉLÉMENTS MODÈLES

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La livraison de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle

2.5 CLASSEMENT DES QUALITES D'ASPECT DES PEINTURES

Définition du degré de brillant :

Elle sera précisée le cas échéant, selon l'article 6.2.1 du DTU 59-1 pour chacun des locaux et des subjectiles au chapitre ci-après.

Le degré de brillant sera fixé par l'architecte en référence aux prescriptions de classement de la norme NF X 08-002, à savoir :

- Mat : Bs compris entre 10 et 20
- Satiné mat : Bs compris entre 10 et 20
- Satiné moyen : Bs compris entre 20 et 45
- Satiné brillant : Bs compris entre 45 et 60
- Brillant : Bs supérieur à 60

Définition des qualités de finition :

Conformément à la NF P 74-201-1 (DTU 59.1), les qualités de finition seront les suivantes :

- Finition C : Le film de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. La finition est d'aspect poché.
- Finition B : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. La finition est d'aspect poché.
- Finition A : La planéité finale est satisfaisante grâce à des travaux préparatoires jugés nécessaires. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit finement poché, soit lisse.

2.5.1 RAGREAGE SURFACIQUE AVANT POSE POUR MISE A NIVEAU

Dalle béton surfacée après dépose

Description : Ragréage des supports dalle béton comprenant :

- Nettoyage et dépoussiérage à l'aspirateur industriel,
- Grattage, dégraisage et dépoussiérage des dalles à l'aspirateur industriel,
- Application de primaire,
- Ragréage du support à l'enduit, type UZIN NC170 ou similaire, classé P3,
- Ponçage pour enlèvement des traces de bulles et de fluage, - Nettoyage à l'aspirateur industriel, ... Exécution suivant avis technique et les règles de l'art (Produits agréés).

Localisation : ensemble des nouveaux revêtements de sols.

2.5.2 PREVOIR L'ENSEMBLE DES SUJETIONS NECESSAIRES A UN BON NIVEAU DE QUALITE DE FINITIONS

(gestion des différences d'épaisseur, découpe et raccord entre matériaux) notamment entre les différents types de revêtement de sol.

2.6 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Il est prévu la prise en charge complète du projet par l'Entreprise, depuis la conception accompagnant son offre jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Au titre du marché, l'Entreprise devra :

2.6.1.1 Les études de conception complètes, avec notamment :

- Les plans d'exécution (EXE) avec les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques,
- Les implantations et réservations,
- L'Entreprise devra tenir compte de toutes les préconisations émises par le contrôleur technique mandaté pour la conformité réglementaire, en amont du lancement en commande/fabrication des équipements.

2.6.1.2 Le respect des normes constructives françaises et notamment :

- ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) suivant le Code du Travail R 235-4 et l'arrêté du 5 août 1992,
- RT 2012 (à charge bailleur)
- Acoustique,
- Incendie,
- Handicapé,
- Hygiène et sécurité

3.1 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE PEINTURE

Nota 1 :

Toutes les peintures employées seront à faible teneur en Composants Organiques Volatiles (COV) et devront justifier d'un label NF Environnement, Ange Bleu, Ecolabel européen, ou Cygne Blanc ;
Avant son intervention, l'entreprise fournira les fiches techniques le précisant.

Nota 2 :

Sont interdits :

Les produits comportant plus de 10% de solvant organique
Les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol
Les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome).

Rappel :

Le tri sélectif sera réalisé aux abords de la structure à démolir, puis évacué dans une décharge appropriée à ce type de gravats.

Les règles concernant l'hygiène sécurité seront strictement respectées.

3.1.1 NATURE DES PRODUITS

Les produits appliqués successivement sur le support doivent :

- Être compatibles avec le support lui-même,
- Être compatibles entre eux,
- Former un ensemble cohérent de couches adhérentes entre elles et au support.

L'entreprise devra par ailleurs tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des produits appliqués.

3.1.2 TEINTES ET ASPECTS

Nuancier fournisseur à proposer en phase EXE.

L'entreprise se soumettra strictement aux teintes choisies par la MOE et la MOA.

3.1.3 MARQUES

Avant tout début d'exécution, l'entreprise devra soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage, pour validation par la maîtrise d'œuvre, les produits qu'elle prévoit d'utiliser, accompagnés de leurs fiches techniques.

Pour les éléments dont les fiches techniques n'ont pas été préalablement approuvées lors de la consultation.

3.1.4 PREPARATION DU SUBJECTILE

L'entreprise aura à sa charge :

- les travaux préparatoires (égrenage, ponçage, enduisage, etc...)
- les travaux d'apprêts en fonction de la nature et de l'état superficiel du sujetile

3.1.5 CLASSEMENT DES QUALITES D'ASPECT DES PEINTURES

Définition du degré de brillant :

Elle sera précisée le cas échéant, selon l'article 6.2.1 du DTU 59-1 pour chacun des locaux et des subjectiles au chapitre ci-après.

Le degré de brillant sera fixé par la Maîtrise d'Ouvrage en référence aux prescriptions de classement de la norme NF X 08-002, à savoir :

- Mat : Bs compris entre 10 et 20
- Satiné mat : Bs compris entre 10 et 20

- Satiné moyen : Bs compris entre 20 et 45
- Satiné brillant : Bs compris entre 45 et 60
- Brillant : Bs supérieur à 60

Définition des qualités de finition :

Conformément à la NF P 74-201-1 (DTU 59.1), les qualités de finition seront les suivantes :

- Finition C : Le film de peinture couvre le support. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du support. La finition est d'aspect poché.
- Finition B : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. La finition est d'aspect poché.
- Finition A : La planéité finale est satisfaisante grâce à des travaux préparatoires jugés nécessaires. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit finement poché, soit lisse.

3.1.6 FINITIONS ET RECEPTION DES SUPPORTS

Calepinage et teintes au choix du client dans la gamme du fabricant.

Il sera vérifié en plus de la planéité :

- La quantité des surfaces,

3.1.7 BON A TIRER

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles qu'il envisage de mettre en œuvre sur demande de la maîtrise d'œuvre. Il devra fournir les dessins à l'échelle, typo et couleur afin que le maître d'ouvrage délivre un bon à tirer de chaque document du présent lot. L'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs et la notice sécurité des fournitures manufacturées.

3.1.8 ÉLÉMENTS MODÈLES

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La livraison de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle.

3.1.9 PEINTURE

Il sera prévu :

- Peinture de propreté sur les murs existants
- Préparation complète + peinture sur les cloisons neuves

3.1.9.1 Préparation et peinture supports neufs

Application d'un enduit de ratissage sur supports neufs afin d'obtenir une surface plane, homogène et apte à recevoir les finitions prévues.

La prestation comprend :

- la préparation des supports (dépoussiérage, grattage, élimination des parties non adhérentes, rebouchage préalable si nécessaire) ;
- l'application d'un enduit de ratissage en une ou plusieurs passes selon l'état du support, avec lissage soigné ;
- le ponçage et l'égrenage après séchage pour obtenir une surface régulière et sans défaut ;
- le nettoyage du chantier après intervention.

L'enduit devra présenter une adhérence parfaite au support, une planéité soignée et une finition compatible avec le système de peinture ou de revêtement prévu.

Il est attendu une **finition de type B**.

Finition et aspect au choix de la maîtrise d'ouvrage.

Travaux comprenant :

- Installation d'échafaudages ou de platelage d'exécution.
- Brossage, décapage et nettoyage du support.

* Rebouchage et ponçage

- 1 couche d'impression des supports.
- 2 couches de finition par peinture acrylique (sans solvant pour label HQE).

* Coloris : blanc.

- Protection des ouvrages avoisinants.
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La prestation comprendra la parfaite préparation des supports, la préparation des peintures et des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'Œuvre, les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages et arrêt net et rectiligne, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

La prestation comprend la réalisation de joints acrylique au droit des huisseries et plinthes bois.

Compris mise en peinture des réseaux plomberie apparents.

Localisation : selon carnet graphique

3.1.9.2 Peinture supports existants

Les fonds devront être sains, secs, propres et préparés conformément aux normes et DTU (59.1 et 59.4) en vigueur à l'époque d'exécution des travaux.

Préparation des surfaces :

- Lavage, brossage, égrenage.
- Rebouchage.
- Application d'une couche d'impression nourrissante concentrée à base de résines alkydes modifiées en solution de type Imprima de marque La Seigneurie ou techniquement équivalent.

Mise en peinture :

Après toutes préparations ci-avant définies, application de deux couches de peinture veloutée à base de résines alkydes et acryliques de type Evolutex Velours de marque La Seigneurie ou techniquement équivalent.

Couleurs : Blanc

Etat de finition : B

Finition : Satiné

Localisation : selon carnet graphique

3.1.9.3 Peinture des plinthes

Ponçage, rebouchage, application de 2 couches de peinture acrylique coloris au choix du M.O

- Peinture acrylique sur boiserie

Localisation : ensemble des plinthes

3.1.9.4 La mise en peinture des huisseries bois,

Ponçage, rebouchage, application de 2 couches de peinture acrylique coloris au choix du M.O

- Peinture acrylique sur boiserie
- Mise en peinture huisserie
-

Localisation : ensemble des bâti bois neufs à peindre

3.1.9.5 Film opalescent

 Film opalescent

Fourniture et mise en œuvre, sur la face intérieure des vitrages, de film de discrétion opalescent de type Mat Frost PVC de chez SOLAR ou techniquement équivalent.

- Classement au feu : M1
- Composition : PVC
- Épaisseur : 100μ
- Transmission lumière visible : 76%

Localisation : selon carnet graphique

3.1.9.6 Résine epoxy armée des parois et agencement des cellules de garde à vue

Finition résine époxy

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement continu étanché en résine époxy haute résistance armée de type Sikagard DW CAD-500 de chez Sika ou techniquement équivalent.

Revêtement constitué des couches suivantes :

- Une couche de primaire époxy Sikagard-106 Primer à raison de 0,25 kg/m² - Une couche d'imprégnation époxy Sikagard-126 à raison de 0,7 kg/m²
- Une couche de verre bi-axial Sikagard Armature BX500
- Une couche de saturation époxy Sikagard-126 à raison de 0,6 kg/m²
- Une couche de fermeture époxy Sikagard-146 à raison de 0,7 kg/m² chargée à 1 :25 (en poids) avec Sika Quartz 0,7-0,9 mm 1,5kg/m²/mm
- Une couche de fermeture époxy Sikagard-146 à raison de 0,7 kg/m²

Épaisseur mini du revêtement de 5mm

La mise en œuvre doit être réalisée par une entreprise qualifiée et assurée pour ce type de travaux.

La mise en œuvre sera continue entre les différentes parois des cellules (sol, mur, banc, plafond).

La prestation comprend la dépose et évacuation du sol souple existant, grattage et ponçage des traces de colle, avec reprise éventuelle du ragréage.

La prestation comprend toute préparation de support nécessaire à la bonne tenue du revêtement final, compris mise en œuvre d'un primaire haute adhérence adapté.

Localisation : selon carnet graphique

3.1.9.7 Signalétique sur plaque aluminium Dibond

Fourniture et pose d'une signalétique sur plaque aluminium composite type Dibond ou équivalent, destinée à l'identification et à l'orientation des locaux.

La prestation comprend :

- la fourniture de panneaux en aluminium composite (type Dibond), épaisseur et dimensions selon prescriptions du projet ;
- l'impression ou l'application de lettrage/visuels (adhésifs, impression numérique ou sérigraphie) conforme à la charte graphique du maître d'ouvrage ;
- la protection de surface par pelliculage ou vernis anti-UV pour garantir la durabilité ;
- la fixation des plaques sur supports existants (murs, portes ou cloisons) par collage, visserie ou entretoises selon les contraintes du support et l'esthétique souhaitée ;
- le réglage, l'alignement et le nettoyage après pose.

L'ensemble devra garantir une lisibilité optimale, une tenue durable et une finition soignée, adaptée aux conditions d'exploitation des locaux.

Localisation : Salles audition, salle opérationnelle, salle avocat/médecin, sanitaire créé, local matériel scellé, local informatique.

3.1.9.8 Vitrophanie

Fourniture et la pose de vitrophanie intérieure sur cloisons semi-vitrées modulaires.

Caractéristiques générales

- Vitrophanie intérieure réalisée en **film adhésif polymère de haute qualité ou équivalent**, adapté à un usage intérieur
- Application sur surfaces vitrées lisses (cloisons modulaires)
- Résistance aux UV et au vieillissement prématuré

Aspect et traitement

- Finition au choix à définir en EXE
- Motifs, bandes ou découpes définis par la maîtrise d'ouvrage
- Validation des visuels avant fabrication et pose

Dimensions et implantation

- Pose sur 150cm de hauteur,
- Prise de cotes réalisée sur site par l'entreprise
- Implantation conforme aux exigences de sécurité, de visibilité et de confidentialité
- Pose assurant le **repérage visuel des parois et portes vitrées**, notamment dans les zones de circulation

Mise en œuvre

- Retrait de la vitrophanie existante sur les vitrages en réemploi,
- Préparation soignée des supports (nettoyage, dégraissage)
- Pose sans bulles, plis ni défauts d'adhérence
- Finitions propres et alignées
- Nettoyage des vitrages après intervention

Documents et garanties

- Fourniture des fiches techniques des matériaux
- Garantie fabricant sur les films utilisés
- Garantie de parfait achèvement

Un test préalable de pose sera réalisé avant passage de la commande définitive afin de s'assurer de la conformité du rendu attendu.

Localisation : selon carnet graphique

3.2 FOURNITURE ET POSE FAIENCE

3.2.1 FAIENCES, COMPRIS ETANCHEITE SUPPORT

Fourniture et la pose de carreaux de faïence murale modèle Twist blanc brillant 29.5 x 59.5 cm de chez DECOCERAM. Compris réalisation d'une étanchéité sous faïence.

Nettoyage, dégraissage et dépoussiérage préalable des surfaces avec des produits garantissant la compatibilité avec les systèmes appliqués.

Application au préalable d'une protection des supports muraux SPEC sur toutes les surfaces à carreler à l'aide d'un produit de type weber.sys.protec de marque Weber ou techniquement équivalent, composé de résines synthétiques, de charges minérales fines et d'adjuvants spécifiques. L'application devra se faire en 2 couches en respectant un délai de 4 heures entre les deux applications.

Les carreaux seront collés au mortier colle de type weber.col flex éco de marque Weber ou techniquement équivalent. Ce produit est réputé non irritant, possédant une FDES, avec formule anti- poussière. Avant toute application, les supports devront être secs, propres, résistants, stables, sains et cohésifs. Application suivant préconisations du fabricant. La pose des carreaux se fera l'aide de croisillons nylon à retirer avant garniture des joints.

Les joints de finition seront réalisés par du weber.joint déco de marque Weber ou techniquement équivalent.. Les largeurs de joint seront de 6 mm maximum, de couleur au choix du maître d'ouvrage dans la gamme standard. Y compris joints de fractionnements, de dilatation et garnissage des joints d'angles rentrant et sortant.

Protection et finition des angles sortants par baguettes aluminium.
Compris baguettes de finition d'arrêt de faïence.

Toute hauteur de cloison pour la douche + une rangée sur lave-main sanitaire à créer.

Localisation : selon carnet graphique

3.3 SOLS

3.3.1 DEPOSE SOL SOUPLE EXISTANT + RAGREAGE

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage de sol destiné à obtenir un support plan, homogène et apte à recevoir les revêtements de finition prévus.

La prestation comprend :

- La dépose du sol souple existant y compris préparation pour retrait colle,
- la préparation des supports : nettoyage, dépoussiérage, élimination des parties non adhérentes, traitement des fissures, rebouchage ponctuel et application d'un primaire d'adhérence adapté au support existant ;
- la mise en œuvre d'un mortier de ragréage autolissant ou de nivellement, adapté à l'usage des locaux et compatible avec les revêtements de sol ultérieurs ;
- le tirage, le débullage et le lissage du produit pour obtenir une surface plane, régulière et sans défaut ;
- le respect des temps de séchage avant mise en œuvre des revêtements de finition.

L'ouvrage devra garantir une parfaite planéité, une bonne adhérence au support, une résistance mécanique adaptée et une compatibilité avec les revêtements à venir.

Localisation : selon carnet graphique

3.4 OUVRAGE NETTOYAGE DE FINITION (TOUT SUPPORTS, COMPRIS FACE INTERIEURE DES MENUISERIES EXTERIEURES).

3.4.1 NETTOYAGE GENERAL DE MISE EN SERVICE (NETTOYAGE DE FINITION)

Il est rappelé que le nettoyage de réception et de mise en service sera obligatoirement réalisé par une entreprise spécialisée (sous traitant à déclarer) ou par le titulaire du présent lot à soumettre à l'agrément du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre.

L'Entrepreneur du présent lot doit le nettoyage très soigné de mise en service des bureaux, locaux parties annexes extérieures comprises ainsi que des parties zone de chantiers sanitaires des ouvriers.

Ce nettoyage s'entend main d'œuvre, toutes fournitures éventuelles et sujétions incluses pour et durant la période de réception, soit notamment :

- Le nettoyage des sols, des plinthes, des pieds d' huisseries, quelle que soit la nature des revêtements, par balayage soigné, enlèvement des taches de peinture au chiffon humide, passage de la mono brosse et nettoyage fin à la main.
- Le nettoyage des murs ; plafonds suspendus, etc.
- Le nettoyage des menuiseries intérieures aux deux faces, les châssis, béquilles, poignées, verrous et tous systèmes de fermeture.
- Le nettoyage des appareils sanitaires, radiateurs, compris toutes robinetteries correspondantes.
- Le nettoyage de l'appareillage électrique, interrupteurs et prises, armoires et tableaux de distribution.
- Le nettoyage des quincailleries et des ouvrages en serrurerie.
- Le nettoyage de toutes les serrures et les crémones de toute trace de peinture pouvant gêner leur fonctionnement correct.
- L'enlèvement de toutes les étiquettes.

Tous les produits non utilisés et non utilisables tels que peinture, produits de nettoyage, accessoires d'application, etc., seront acheminés en déchetterie et les frais de mise en dépôt et traitement demandés sont réputés inclus dans l'offre de l'Entrepreneur.

Tous les déchets seront évacués aux filières de traitements publiques conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

EN CAS DE DEFAILLANCE, LE MAÎTRE D'ŒUVRE OU LE MAÎTRE D'OUVRAGE POURRONT FAIRE EXECUTER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE AUX FRAIS ET PERILS DE L'ENTREPRISE, Y COMPRIS POUR LES REPERCUSSIONS QUE CETTE DEFAILLANCE POURRAIT AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT